

Le 22 avril 2023 - Lyon

Personnes présentes		13 / 23
COMITE DIRECTEUR		9 / 11
Catherine BURTHHERET		X
Denis MARTIN	Président Adjoint	X
Serge BOUDIGNON	Trésorier	X
Patrick VERDIER	Trésorier Adjoint	Excusé
Myriam NUNCQ	Secrétaire	X
Christine BEAUDEAU	Secrétaire Adjointe	X
Charles DOMAS	Vice-Président	Excusé
Françoise GRAND	Vice-Présidente	X
Georgette JORAND	Vice-Présidente	X
Gérard MENARD	Vice-Président	X
Fabrice BURTHHERET		X
COMMISSIONS		
Culturelles		
Olivier TROUBAT	Archéologie	Excusé
Régis COLAS	Environnement et Biologie	X
Christophe GIL	Photo Vidéo	X
David GRULOIS	Souterraine	Excusé
Sportives		
Philippe PEAN	Apnée	Excusé
Karine PAULIN	Hockey	Excusée
Pascale FERRIER	Nage avec Palmes (NAP)	X Jehan PONTAL
Thibault GRAND	Nage en Eaux Vives (NEV)	X Sébastien GRAND
Laurent LE CORRE	Plongée Sportive en Piscine (PSP)	Excusé
Ghislaine SECRET	Tir sur Cible (TSC)	X
Technique		
	Technique	Excusée
Médicale		
Charles MERCIER-GUYON	Médicale	Excusé

Le 22 avril 2023 - Lyon

Ordre du jour

PREAMBULE.....	2
CONSTAT BUDGETAIRE.....	3
COMMISSIONS – BUDGETS N+1 ET BESOINS	3
COMMISSIONS CULTURELLES	3
➤ <i>Commission Archéologie</i>	3
➤ <i>Commission Environnement et Biologie</i>	3
➤ <i>Commission Photo Vidéo</i>	4
➤ <i>Commission Souterraine</i>	5
COMMISSIONS SPORTIVES	5
➤ <i>Commission Apnée</i>	5
➤ <i>Commission Hockey</i>	5
➤ <i>Commission Nage Avec Palmes (NAP)</i>	5
➤ <i>Commission Nage en Eaux Vives (NEV)</i>	6
➤ <i>Commission Plongée Sportive en Piscine (PSP)</i>	7
➤ <i>Commission Tir Sur Cible (TSC)</i>	8
COMMISSION TECHNIQUE	9
COMMISSION MEDICALE	9
LE HANDISUB ET LES COMMISSIONS.....	10
SIMPLIFICATION EVENTUELLES DES DEMANDES, CHANGEMENT DE MODE OPERATOIRE	10
REGLES DE DEFISCALISATION DES FRAIS	10
REFACTURATION DES BREVETS	11
SITE VP DIVE ET ADRESSES MAILS	11
DIVERS	11

PREAMBULE

Le président de la FFESSM, Frédéric DI MEGLIO, avait saisi le conseil fédéral de première instance pour répondre à la saisine d'Anne-Solange DESSERTINE, présidente de la CTR, envers Catherine BURTHÉRET, présidente du comité directeur régional AURA.

Catherine BURTHÉRET a reçu ce jour à midi, la décision du conseil fédéral de première instance qui la suspend de sa fonction de présidente du CODIR AURA.

Denis MARTIN, président adjoint, supplée la présidente du CODIR AURA pendant la durée des procédures, Catherine BURTHÉRET interjetant appel de la décision.

Cette réunion du comité est donc réalisée sous la présidence de Denis MARTIN.

Anne-Solange DESSERTINE, présidente de la CTR suspendue de ses fonctions par le conseil disciplinaire AURA, et aucun membre du bureau de la CTR ne pouvant assister à la réunion avait décidé à posteriori de mandater un licencié non-membre de la CTR ni du collège des instructeurs pour représenter la CTR à cette réunion. Le comité avait pris acte qu'aucun membre de la CTR ne serait présent et en temps et en heure, il avait été précisé à Anne-Solange DESSERTINE qu'elle n'a pas pouvoir d'inviter qui elle veut aux réunions du comité directeur, d'autant plus qu'elle a été suspendue de ses fonctions et que toute personne qui se présenterait sans y être convoquée, se verrait refuser l'accès à la réunion.

Le Comité Directeur refuse l'accès à la réunion à Claude DE BELLEFON.

Claude DE BELLEFON souhaite s'exprimer devant l'assemblée, ce que le comité directeur accepte.

Il est venu car il n'a reçu aucune information contraire de la part d'Anne-Solange DESSERTINE.

Claude DE BELLEFON comprend la situation. Il regrette toutefois de ne pouvoir participer car il était intéressé par la formation des cadres techniques.

Le 22 avril 2023 - Lyon

CONSTAT BUDGETAIRE

Au 31.03.2023, les budgets sont "consommés" à hauteur de 16% des budgets en prévision. Les aides ont été drastiquement augmentées et force est de constater qu'elles ne sont pas forcément utilisées.

Le comité constate une éternelle surestimation des coûts des actions ; ce qui conduit à :

- 1- une surestimation des budgets à allouer
- 2- une limitation des budgets
- 3- un bilan toujours excédentaire alors qu'un bilan prévisionnel est planifié déficitaire afin d'absorber des réserves financières trop élevées.

Le comité constate que :

- les stagiaires ne sont pas informés des aides octroyées par le comité FFESSM AURA
- les coûts de formations restent élevés pour les stagiaires.

COMMISSIONS – Budgets N+1 et besoins

Commissions culturelles

➤ Commission Archéologie

Aucuns retours, ni demandes n'ont été faits par le président de la commission, Olivier TROUBAT. Le comité déplore l'absence de communication de la commission afin de connaître ses besoins et attentes.

➤ Commission Environnement et Biologie

Elle se félicite du tissu relationnel, interdépartemental, qui s'est instauré.

Le comité rappelle au président de la commission, Régis COLAS, de bien communiquer au comité les délégations qu'il a données aux CODEP pour réaliser les actions de formations des FB1 et FB2 afin qu'ils puissent bénéficier des aides du comité régional AURA.

Le souci majeur de la commission est l'inactivité des formateurs dans les départements. Un fort effort de communication a été réalisé.

Une émulation a été engendrée et a générée la formation de 12 FB1 dans différents départements (01, 03, 26/07, 38, 63) et des FB2.

La commission espère maintenant la poursuite vers des formations de FB3 puisqu'il n'y en a qu'un seul en AURA. Ce qui entraîne beaucoup de charges pour celui-ci qui, comme le précise Régis COLAS, est lui-même ; d'où aussi l'importance des formations en visio.

Le président de la commission Régis COLAS nous fait part de ses projets :

- Renouvellement des deux stages de formations FB1, FB2 et PB1, PB2 :
 - o stage de 5 jours à Cala Monjoi,
 - o stage de 10 jours à Antibes (24 participants, limitation à cause du bateau) et ,
- Séminaire pour les formateurs en octobre 2023.

Lors de la réunion du 16 octobre 2022, le président de la commission Régis COLAS avait déjà fait connaître son souhait de mettre en place un stage de recyclage pour les formateurs sous la forme d'un séminaire de deux jours sur la saison en cours.

Le comité s'étonne de n'avoir pas reçu de demande. Ce projet pour la saison en cours a été annulé.

Le 22 avril 2023 - Lyon

Régis COLAS n'a pas de demande particulière si ce n'est son incompréhension sur le calcul des aides. Le comité s'étonne de son incompréhension étant donné qu'il était, sous la mandature précédente, le responsable du pôle culturel et que les calculs n'ont pas été changés. L'aide a, en revanche, été augmentée de manière substantielle.

De plus, Régis COLAS s'étonne de n'avoir pas pu échanger sur son budget. Catherine BURTHÉRET s'oppose à cette remarque, lui ayant personnellement présenté et expliqué l'ensemble des éléments lors de la réunion du CODEP 26/07 (en date du 21 juillet 2022). Il avait alors très bien compris la méthodologie des calculs.

Le comité précise que, compte tenu des dépassements accordés à la CTR, la commission environnement et biologie a bénéficié de dépassements de budgets conséquents sur l'exercice précédent.

A souligner que dans cette commission, l'aide accordée est répartie sur l'ensemble des participants.

Le comité remémore à Régis COLAS les aides et les conditions d'attribution :

Sont exclus :

- o Les formations hors métropole (exception possible pour le nord de la COSTA BRAVA sur appréciation du Comité Directeur)
- o Les participants sans formation et actions sans formation.

Libellé	Commissions	CODEP	Limite max
Aides par jour par participant			
Découverte	10 €	6 €	1 encadrant /2 stagiaires
Formation hors cadres et Compagnonnage	10 €	6 €	1 encadrant /2 stagiaires
Formation cadres (PS3 assimilé GP)	20 €	10 € <u>Si délégation de la commission régionale</u>	1 encadrant /2 stagiaires

Le comité demande à Régis COLAS de projeter les écrits qu'il a fait à l'encontre du Comité Directeur afin de pouvoir échanger. Il refuse de s'exprimer à ce sujet.

➤ **Commission Photo Vidéo**

Cette saison, il y a en stage national pour la région AURA :

- 1 formateur vidéaste niveau 1
- 1 formateur photo niveau 1.

Plusieurs compétitions :

- Les clichés d'Eau douce à Annecy : c'est une compétition nationale inscrite au calendrier de la Coupe de France Animalière. Au terme de 10 étapes, la personne ayant le plus grand nombre de points devient championne de France de la coupe Animalière. Cette compétition s'essouffle.
- Le Trophée Olivier Grimbert :

C'est une compétition pour les jeunes de 8 à 16 ans en piscine. Ils doivent réaliser 2 images en une demi-heure, une photo libre et une photo sur un thème défini.

La commission recherche un lieu pour 2024, environ première quinzaine de mars et en week-end.

La commission NEV aurait peut-être un créneau sur le dimanche après-midi à Vienne. A étudier...

La commission NAP sollicite la commission photo vidéo pour réaliser une vidéo pour sa communication.

La commission TSC aurait besoin de casques vidéo 3D pour une manifestation en juin 2023.

Le 22 avril 2023 - Lyon

A ce titre, le comité suggère à la commission photo vidéo, l'achat de casques vidéo 3D qui pourraient alors être partagés avec d'autres commissions sur des événements ou besoins particuliers.

Le président de la commission photo vidéo, Christophe GIL, tout à fait d'accord sur ce principe, fera un devis du matériel adéquat et prochainement une demande d'achat auprès du comité FFESSM AURA.

Le comité se réjouit de ces échanges entre commissions. Cela va dans le sens de la mutualisation des moyens et de la transversalité de nos activités subaquatiques.

La commission demande si le comité peut revoir sa position quant aux demandes d'aides hors métropole.

Le comité demande des nouvelles sur la somme versée pour le voyage au Cap Vert. Le président de la commission Christophe GIL a eu un contact avec l'hôtel et a bon espoir que la somme pourra être utilisée sur un prochain voyage.

La commission a sollicité une demande exceptionnelle pour la participation aux mondiaux à Cuba pour deux compétiteurs. Le comité informe Christophe GIL de l'attribution d'une aide exceptionnelle de 1 000 € par compétiteur validée lors de sa réunion CD du 21 avril 2023.

➤ **Commission Souterraine**

Le président de la commission, David GRULOIS ne pouvant être présent, a sollicité une réunion en visioconférence pour laquelle il a eu l'accord de Denis MARTIN, pour présenter ses projets.

David GRULOIS informe le comité que le propulseur Minus du comité FFESSM AURA a été acquis par le CODEP 26/07 pour la somme de 500€.

L'achat d'un nouveau scooter a été réalisé.

Commissions sportives

➤ **Commission Apnée**

Le comité national FFESSM réduisant ses aides pour faire face à sa situation financière très difficile, le président de la commission, Philippe PEAN a sollicité le comité FFESSM AURA pour soutenir les apnéistes en lice pour les championnats mondiaux.

Lors de sa réunion du 21 avril 2023, le Comité Directeur FFESSM AURA a décidé de soutenir financièrement les apnéistes AURA à hauteur de :

- 177,50 € par compétiteur (4) au stage de préparation,
- 350 € par participant (3) aux mondiaux au Koweït de l'équipe sénior et de l'équipe junior,
- 100 % des frais par participant (1) aux mondiaux au Koweït pour l'équipe master, sur justificatifs et plafonnés à +/- 1 500 €.

➤ **Commission Hockey**

La présidente de la commission, Karine PAULIN devait exposer ses projets et difficultés, cependant à la suite d'un problème de santé, elle ne peut être présente.

➤ **Commission Nage Avec Palmes (NAP)**

La commission NAP est surprise des demandes d'aides qui ne correspondent pas aux besoins et ne financent pas les besoins.

Le comité est lui-même surpris de cette remarque puisque les aides ont été réévaluées fortement à la hausse et uniformisées sur toutes les activités. Il prend note que cependant cela ne reste pas suffisant.

Quant à l'éligibilité des aides, le comité est lui-même soumis aux critères des subventions.

Le 22 avril 2023 - Lyon

Après discussion, il apparaît que la commission n'inclue pas tous les frais de ces actions (notamment les frais de déplacements) dans les demandes d'aides ce qui explique la minoration du montant des demandes des aides et de là, du montant des aides allouées.

Par ailleurs, le comité, conscient des sommes avancées par les bénévoles pour les achats des compétitions, rappelle que des avances peuvent être faites.

Le comité est satisfait de cet échange qui a permis de mieux comprendre pour la commission, le pourquoi et le comment faire ses demandes d'aides.

Preuve en est que la réunion du comité avec ses commissions permet des échanges positifs et constructifs pour tous.

Le comité signale, l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante pour la commission et qu'il est toujours dans l'attente du devis pour les radios et chronomètres.

Le championnat régional a été annulé car pas assez de compétiteurs (un seul club).

La commission s'essouffle et a besoin de promotion de son activité. Elle est en forte concurrence avec la fédération de natation.

Un accord signé par la FFESSM avec « Open swing » et une compétition sur Lyon, organisée par le national vont dans ce sens de donner une visibilité de la NAP.

Le projet de compétition régionale en eau libre n'a pu voir le jour car un seul CODEP, l'Ain, a répondu.

La présidente du CODEP 74, Ghislaine SECRET, précise qu'elle a bien donné suite mais n'a plus été contactée.

La commission ambitionne de créer sur la prochaine saison une compétition internationale dans une grande ville, un meeting - open.

Concernant la Thalassa, le président du CODEP 69, Renaud HELSTROFFER, n'a jamais répondu à la demande de réunion initiée par Denis MARTIN avec les différents intervenants de la Thalassa afin d'éclaircir ce dossier. Le comité a également fait une demande au club organisateur sur l'ensemble des recettes et des dépenses. Le club Thalassa ne répond pas non plus.

La commission NAP déclare ne pas connaître non plus les conditions de financement et n'a jamais eu aucun détail.

➤ **Commission Nage en Eaux Vives (NEV)**

Le budget alloué pour le déplacement de la Team AURA n'a pas été utilisé pour les raisons suivantes:-

- Annulation du sélectif descente sur le Larrau (pyrénéens atlantiques) par manque d'eau.
- Aucun « neveux TEAM AURA » au sélectif descente sur l'Ellée (Bretagne). Cette compétition est sur 2 jours. Il faut pouvoir partir la veille, soit le vendredi ; pas de disponibilités des encadrants, les jeunes étaient en périodes d'examens et de surcroît compétition hors vacances scolaires.

Les autres compétitions sélectives de slalom Saint Pierre de Bœuf (42) et Châteauneuf sur Cher ont eu lieu.

Formations : juges (7), initiateurs (2) et plusieurs niveaux du N1 au N3. La formation des N1 se fait généralement au niveau du club mais des départements n'ont pas de cadres, la commission NEV va donc continuer ces formations qui permettent le développement de cette activité.

Avec 3 initiateurs, 2 MEF1, 1 MEF2 et un instructeur, l'autonomie en AURA est assurée pour la délivrance de diplômes.

Championnat de France slalom à Bourg Saint Maurice les 20 et 21 mai 2023 : budget trop juste pour couvrir les frais nécessaires. Besoin de jours pour reconnaissance des parcours.

Le 22 avril 2023 - Lyon

>Le comité rappelle que s'il y a un dépassement de budget, jusqu'à 10 % le comité prend en charge et si au-dessus, le comité réexamine le budget.

La commission a participé à la journée découverte Handisub organisée sous l'égide d'un club en Drôme. Des cadres NEV ont suivi le stage MPC. L'idée de la commission serait d'en faire une en milieu naturel (demande de Dominique. BRUASSE).

Le comité FFESSM national demande aux commissions régionales d'être autonomes dans le fonctionnement de l'organisation des compétitions. Pour cela, la commission doit avoir les moyens informatiques nécessaires pour l'utilisation du logiciel spécifique à l'obtention des résultats. La commission présente une première estimation faite chez LDLC : entre 800 et 1 000 €.

>Accord par le Comité Directeur FFESSM AURA d'une aide exceptionnelle pour l'achat d'un ordinateur et d'une imprimante sur présentation de factures plafonnée à 1 000 €.

Projets :

- Organisation généralement de 3 compétitions nationales sur une année sportive,
- Organisation du championnat de France slalom à Bourg Saint Maurice les 1^{ers} et 2 juin 2024,
- Organisation du championnat de course en ligne à Etoile-sur-Rhône (26). Georgette JORAND demande qu'une communication soit faite, car la commission NAP n'était pas au courant.
- Prévision d'utiliser de nouveau un bassin en Savoie pour les slaloms.
- Organisation d'un stage jeunes en juin 2023 pour la découverte de la NEV. Stage limité à 20 participants car besoin de nombreux encadrants : pour les 8/10 ans -> 1 encadrant/jeune, pour les 10/12 ans -> 1 encadrant/2 jeunes.
- Voir enfin la Thalassa reconnue comme compétition sélective régionale.

Comme la commission NAP, la commission NEV ne connaît pas les conditions de financement et attend toujours une réunion d'organisation.

➤ **Commission Plongée Sportive en Piscine (PSP)**

Diffusion du mail envoyé par Laurent LE CORRE, responsable de la commission régionale AURA pour ses futurs projets pour information auprès de tous.

- **Formation EF1**

La commission souhaite continuer ce qui a été enclenché cette année. Difficile à chiffrer car dépend du nombre de candidats et l'éloignement pour le suivi par un EF2. Coût de l'aide demandée : 650 €

- **Formation JF1**

Là aussi, selon les besoins des différents Clubs et CODEP. Dépend du déplacement des formateurs/ jury qui doivent être obligatoirement au nombre de deux JF2 minimum. Estimation : 400 €

- **Formation Arbitres**

Formation qui peut être financée par un CODEP ou par la région ou les deux. Dépend du déplacement du formateur/ jury qui doit être obligatoirement au nombre d'un JF2 minimum. Estimation : 300 €

- **Perfectionnement EF1 -EF2 (sur deux jours)**

Formation et stage de perfectionnement des EF1 et EF2 en activité (organisés par la CN PSP). Participation aux frais de déplacement et d'hébergement par EF1 ou EF2 : 150€/ EF1 ou EF2. Estimation : 900 € (150€X 6 au maxi)

- **Promotion PSP / Démonstration**

Tout dépend des frais de déplacement, donc difficile à chiffrer et à anticiper.

Il convient peut-être (c'est une suggestion) d'intégrer ce type de manifestation dans la rubrique : « Déplacements/convivialité pour animation commission »

Le 22 avril 2023 - Lyon

- **Championnat Régional**

Il sera vraisemblablement réalisé à AURILLAC. Coût de l'aide à l'identique de cette année : 600€

- **Championnat des Régions**

Equipe constituée des 8 meilleurs compétiteurs régionaux (4 filles – 4 garçons)

Organisé par la CNPSP : Rien de prévu sur l'exercice 2023-2024

- **Championnat de France (sur deux jours)**

Ce Championnat est un Championnat de clubs.

Cependant les compétiteurs (qui ont été qualifiés) sont aussi les portes drapeaux de la région auxquels ils appartiennent.

Laurent LECORRE, responsable de la commission PSP AURA, a beaucoup de demandes récurrentes pour savoir si la région peut participer aux frais inhérents à cette compétition (déplacement, Hébergement, repas, Frais d'inscription).

De son point de vue, si le comité régional devait octroyer une aide aux compétiteurs, il pourrait envisager de payer les frais d'inscription.

Cela représenterait un budget 12€/15€ par compétiteur, soit une estimation de 750 € (15€ X50 compétiteurs)

Le comité remercie Laurent LE CORRE pour son mail et étudiera ses demandes avec lui.

➤ **Commission Tir Sur Cible (TSC)**

Une journée polyhandicap a été faite avec le centre Arthur Lavy et avec Charles MERCIER GUYON.

Le cursus Handisub, adapté pour le TSC, est validé au niveau national.

Il y a 4 cadres EH1 TSC en AURA.

- **Le Natur'athlon**

Le règlement a été validé par la national. Il va y avoir la création d'un championnat de France TSC eau libre.

La structure Natur'athlon du comité FFESSM AURA profite aux autres régions. Le matériel est prêté à la Gravière du Fort, à La Graule, à Fougères (manifestation sous l'égide du national).

Le comité régional s'en réjouit mais déplore qu'aucune de ces régions, ni même le national (qui prend en charge les frais de déplacements), n'aient jamais communiqué avec le CODIR AURA, propriétaire du matériel.

Ghislaine SECRET précise bien que c'est grâce au comité AURA que cette nouvelle activité en milieu naturel se développe.

Le comité est toujours dans l'attente du devis d'une remorque pour le transport et le stockage des structures.

Le championnat de France TSC aura de nouveau lieu à Annecy fin avril 2023. Gérard MENARD représentera le comité régional AURA.

- **Projets**

o Stage avec la commission NAP pour améliorer le palmage des Tireurs. Ghislaine SECRET envisage également d'en faire profiter les chasseurs sous-marins.

o Formations : 2 MEF1 ; 13 initiateurs sur deux sessions.

o Présentation d'un film 3D par Christophe Muzyk. Film en piscine et milieu naturel immersif pour présenter le TSC aux entreprises, lors des salons, etc.

La commission souhaite réitérer l'expérience au cours du Nat'AURAthlon.

Le 22 avril 2023 - Lyon

o présence au WE multi-activités jeunes (NAP, TSC, plongée, secourisme), les 10 et 11 juin 2023 à Chamagnieu pour faire découvrir le Natur'athlon.

o Stage Elite à Chamagnieu en sept /oct 2023

o Open des marques : Ghislaine SECRET souhaiterait repartir sur le principe fait à l'époque en piscine où les équipementiers avaient prêté des arbalètes mais cette fois-ci pour le Natur'athlon avec prêts de palmes également.

La Team TSC AURA remercie le comité FFESSM AURA pour les aides et les vestes accordés pour les mondiaux à Caen.

Ghislaine SECRET présente les vestes. Sébastien GRAND précise que cela donne beaucoup de crédibilité et de sérieux même lors des entraînements.

Commission technique

Le comité déplore l'absence de communication de la commission afin de connaître ses besoins et attentes.

Le comité est de nouveau désolé qu'aucun membre de la CTR ni même du collège des Instructeurs ne puissent être présents.

Commission médicale

Diffusion du mail envoyé par Charles MERCIER GUYON, président de la commission régionale médicale et de prévention AURA pour information auprès de tous. Le comité l'en remercie.

Liste des médecins fédéraux AURA :

- 1/ Grand nombre de non-réponses aux 3 modes de contacts (mail, courrier et téléphone).
- 2/ Une chute de plus de la moitié des effectifs.

Comme il l'a-dit à plusieurs reprises, seuls les CODEP et les clubs peuvent contacter les médecins qui n'ont pas répondu ou en proposer de nouveau.

Sauf action rapide de leur part, nous perdons plus de la moitié des médecins fédéraux cette année.

La commission médicale ne peut contacter les 7200 médecins exerçant en AURA.

Donc ce sont les clubs et les CODEP qui doivent les trouver au sein de leurs clubs et de leurs relations.

Il reste quelques médecins qui viennent de faire leur demande et ils seront inscrits au fur et à mesure.

La liste des médecins qui ont répondu sera prête pour mettre sur le site au 15 mai 2023.

Les CODEP seront informés par le comité pour qu'eux-mêmes préviennent leurs clubs.

Travail avec la CMPN sur les modifications des pratiques :

Abaissement des âges de pratique, en particulier la demande insistante de permettre les compétitions apnée verticale à 45 m pour les plus de 15 ans, très compliquée à gérer au plan médical. Ainsi que différents aspects de sécurité.

Deux visios dans les 2 mois à venir :

- avec les CODEP (un représentant médecin ou dirigeant)
- avec les médecins fédéraux, pour mettre en place une formation et information continue.

3 formations sport santé à l'automne, format 30 heures, avec les CODEP qui le souhaitent.

Le 22 avril 2023 - Lyon

Le Handisub et les commissions

Traité lors des interventions des commissions.

En résumé,

- Rapprochement de la commission NEV et TSC avec le Handisub.
- Sinon pas d'évolution au niveau des autres commissions.

Simplification éventuelles des demandes, changement de mode opératoire

La plupart des présidents de commission sont habitués aux fiches compte-rendu d'action car déjà présents lors de la dernière mandature.

Le comité propose toutefois de faire des formations en visioconférence pour tous ceux qui le désirent. Cette proposition est appréciée par l'ensemble des participants.

Le comité note ce qui pose des problèmes :

- Fiches chiffrage d'action (budgets) : les lignes stagiaires/compétiteurs hébergés/non hébergés, les lignes encadrants hébergés/non hébergés.
- Rajouter dans le cadre « Nature des dépenses » que ce soit pour les demandes de budgets ou les fiches compte rendu d'action, sur une ligne, l'intitulé « Frais de déplacement ».

REGLES DE DEFISCALISATION DES FRAIS

Pour rappel il s'agit des seuls frais engagés pour participer à des activités entrant strictement dans le cadre de l'objet de l'association et acceptés dans le cadre du remboursement par le comité AURA selon les règles et les budgets définis.

Le barème applicable est désormais identique à celui des salariés et est fixé par l'arrêté du 27 mars 2023.

Il dépend de la puissance fiscale du véhicule.

Le nouveau document est projeté, les calculs se font automatiquement.

Le comité rappelle bien que le remboursement doit être possible, c'est-à-dire que les frais doivent être entrés dans le budget alloué. Le comité devra toujours prouver qu'il était capable et avait prévu le remboursement s'il était demandé.

Le service des impôts de Villeurbanne n'a toujours pas répondu à Catherine BURTHÉRET malgré ses relances. En effet, il y a actuellement une iniquité entre la personne imposable et la personne non imposable (iniquité en faveur de la personne imposable). De nombreux textes d'experts se contredisent.

Le comité informe les commissions que le barème kilométrique mis en place à compter du 1er avril 2023 est de 0,35 € du kilomètre.

Régis COLAS ne comprend pas l'attitude de Denis MARTIN, ni ses réponses quant à la demande d'abandon de frais de Brigitte FOURNIER en février 2023 pour le stage de Cala Monjoi de septembre 2022. Denis MARTIN précise que lors de son échange téléphonique, il n'a pas accepté que le comité soit traité de nul ou de mauvais, que c'est un manque total de respect.

Il est rappelé à Régis COLAS, qu'établir un CERFA pour un cadre implique obligatoirement de rembourser les autres cadres s'ils le demandent. Que dans ses actions, il n'a jamais prévu les remboursements des cadres car c'est sa politique. L'aide pour Cala Monjoi a été consommée dans son intégralité.

Le 22 avril 2023 - Lyon

Refacturation des brevets

Les présidents de commission doivent indiquer à quels CODEP ou clubs, les brevets doivent être refacturés. Ils doivent retourner impérativement chaque mois les bordereaux qu'Élise leur envoie avec la mention du CODEP ou club concerné.

Depuis septembre 2022, la CTR n'a renvoyé à Élise aucun des bordereaux envoyés. De ce fait, la refacturation des brevets auprès des CODEP ou clubs n'a toujours pas pu être réalisée.

SITE VP DIVE ET ADRESSES MAILS

Le nouveau site FFESSM AURA sur VP Dive, dont la mise à disposition était prévue initialement fin janvier, est prêt.

Actuellement le lien pointe toujours sur « l'ancien » site.

Chaque commission aura un accès. Les données de « l'ancien » site ont été remises et certaines mises à jour doivent se faire.

Des formations à l'administration du site seront dispensées en visio aux membres du Comité Directeur ainsi qu'aux présidents de commissions pour la gestion de leur site.

Cela sera aussi l'occasion de vérifier les besoins qui n'auraient pas été mis en place.

L'objectif est que chaque commission soit indépendante.

Des adresses mail par commissions vont être créées : xxxxx@fessmaura.org

Un calendrier regroupera toutes les activités et les agendas avec les autres CODEP pourront être intégrés automatiquement en cas d'acceptation des CODEP. Ceci ayant pour but de faciliter l'ensemble des recherches sur nos activités, stages, compétitions... pour l'ensemble des licenciés.

L'objectif futur pourrait être de gérer les inscriptions et les paiements en ligne.

DIVERS

Le comité n'a jamais eu de la part de plusieurs commissions, la liste du matériel lui appartenant et qui le détenait, malgré les demandes faites.

Le matériel acheté devra être clairement listé par la commission qui indiquera qui détient le matériel et où il est stocké.

Sébastien GRAND demande s'il doit continuer à stocker les casques qui ne sont plus opérationnels. Ces casques qui sont des EPI, peuvent être détruits. Il devra signaler au comité, le nombre retiré de l'inventaire qu'il fournira.

Le 22 avril 2023,

La secrétaire,
Myriam NUNCQ



Le président adjoint,
Denis MARTIN

